

Observation quotidienne du contenu des médias **Les tendances du premier trimestre sont disponibles**

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le Conseil supérieur de la communication (CSC) procède régulièrement, depuis sa création, à l'observation quotidienne du contenu des médias. En vue de répondre à l'attente légitime du public sur le fonctionnement de ces médias et au regard des nouveaux enjeux de l'information, l'institution a décidé de publier depuis 2010 une synthèse de ses rapports trimestriels. La présente note relative au bilan du monitoring du premier trimestre 2011 s'inscrit dans cette optique. L'observation s'est faite autour de trois centres d'intérêt. Il s'agit du respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information, des règles d'éthique et de déontologie et des droits de la personnalité, voire de la loi d'une manière générale.

Ce bilan concerne aussi bien les médias audiovisuels publics et privés que la presse écrite. Il s'articule autour de deux grands axes : l'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information (I) et l'état des lieux des manquements à la loi, à l'éthique et la déontologie (II). A noter que les détails sur l'approche méthodologique et les données statistiques issues des observations sont contenues dans le rapport global publié sur le site Internet de l'institution : www.csc.bf

Le pluralisme et de l'équilibre de l'information dans l'audiovisuel

Dans les **médias publics (RTB)**, au cours du premier trimestre 2011, les médias audiovisuels publics ont accordé 51H42'18" de temps d'antenne et 23H06'40" de temps de parole aux événements politiques contre 55H 05' 37" de temps d'antenne en 2010. Vingt (20) acteurs de la vie socio-politique nationale, dont quinze (15) partis politiques ou regroupements de partis

politiques, ont vu leurs activités couvertes. Les temps d'antenne octroyés aux différents acteurs varient de 31h 03' 41" à 03' 49".

Ainsi, selon les statistiques, le déséquilibre dans le traitement de l'information politique institutionnelle est constaté en faveur de l'exécutif (Gouvernement et Présidence du Faso) qui occupe plus de 75% du volume horaire global.

Au niveau des partis politiques, le déséquilibre est en faveur du parti au pouvoir, le CDP. En effet, sur un volume horaire global de 03h 43' 58" accordé aux partis politiques, ce parti bénéficie à lui seul de 01h 25' 03" soit le tiers du temps d'antenne total obtenu par les partis politiques. Les autres partis qui viennent en deuxième position sont l'UPC et l'ADF/RDA avec cependant moins de 30 mn de temps d'antenne chacun.

A la télévision Canal 3, la chaîne a, au cours de ce premier trimestre, consacré 37 h 49'12" à la couverture des événements politiques. Ce volume horaire est nettement au-dessus de celui de 2010 qui était de 16h 14' 33". Ce temps d'antenne a été octroyé à 19 acteurs dont 14 partis ou formations politiques.

L'examen des données statistiques permet de constater qu'au niveau de la chaîne privée, c'est la Société civile qui occupe le plus grand volume de temps d'antenne. Elle est suivie des partis ou formations politiques et ensuite de l'exécutif (la Présidence du Faso et le Gouvernement).

Au niveau de cette chaîne, on note un équilibre de l'information entre les différentes catégories d'acteurs car, mis à part la catégorie Institution, tous les autres ont bénéficié d'un volume horaire plus ou moins égal. Toutefois, le déséquilibre dans le traitement de l'information politique est constaté dans la prise en compte des partis politiques de manière individuelle. En effet, on peut aisément remarquer que les partis comme le RDEBF et la CNPB ont bénéficié de larges temps d'antenne allant à environ 4 heures, alors qu'aucun de leurs adversaires n'a atteint une heure de temps, voire 10 mn pour certains.

En ce qui concerne **la presse écrite quotidienne**, les quotidiens ont fait bénéficier de leurs colonnes à 30 partis et formations politiques à travers 126 ³/₄ de pages et 251 images. Ces chiffres sont légèrement en baisse par rapport à ceux de 2010 qui étaient de 33 partis, 148 pages et 263 illustrations.

De manière individuelle, il ressort que les trois quotidiens les plus volumineux ont ouvert leurs colonnes relativement de la même manière à ces acteurs politiques. Toutefois, *Le Pays* et *L'Observateur Paalga* se présentent comme les plus ouverts en termes d'espace accordé à ces acteurs.

En termes de visibilité des partis dans les pages de ces journaux, trois acteurs se distinguent du lot à savoir le CDP, l'UPC et l'UNDD. On note que le CDP se présente comme la tête d'affiche au niveau de *Sidwaya*, *Le Pays* et *l'Express du Faso*. Les deux autres le sont respectivement dans les colonnes de *L'Observateur Paalga* et *Le Quotidien*. L'ADF/RDA, l'UNIR/PS et l'UPC sont en deuxième position dans *Sidwaya* et dans *Le Pays* où ils y sont devancés d'une page par l'UNDD. Le CDP vient en deuxième position dans les pages de *L'Observateur Paalga* et du *Quotidien*.

S'agissant des **périodiques**, comparativement au premier trimestre 2010, l'on constate une réduction notable de l'occupation des colonnes des périodiques par les partis ou formations politiques en 2011. L'ensemble de ces journaux a consacré cette année 14 pages et demie et 30 illustrations contre 40 ¼ pages et 82 images l'année passée. Aucune information politique au bénéfice des partis politiques n'a été publiée dans *L'Indépendant* ni dans *Le Reporter*. Pour le reste, *L'Opinion* s'illustre comme le journal qui a le plus ouvert ses lignes aux partis politiques. Cet hebdomadaire est suivi de *San Finna*, de *L'Evènement* et de *Bendré*.

Dans *L'Opinion*, c'est le CDP qui est le plus largement visible alors que les autres partis occupent peu d'espace. Au niveau de *San Finna*, c'est l'UNDD qui occupe la position maximale. Les autres organes ont quant à eux octroyé à chaque parti un espace relativement égal.

Les manquements à la loi, à l'éthique et à la déontologie

Au niveau de l'audiovisuel, les émissions d'expression directe de certaines radios en fréquence modulée à savoir : « Affairage » de Ouaga FM, « Ca va, ça ne va pas » de Horizon FM et « Nékré » de Fémina FM ont fait l'objet d'une observation spéciale portant sur la réglementation en vigueur en la matière. Cette observation a permis de constater des insuffisances notables dans la conduite des émissions « Ca va, ça ne va pas » et « Nékré » en raison de la diffusion de propos injurieux et diffamatoires à l'égard de tiers.

Le contrôle du respect de la grille de programme a concerné la télévision Canal3. Au terme de l'observation, il ressort que la grille n'est pas rigoureusement respectée. C'est ainsi par exemple que des émissions programmées ne sont pas diffusées et que, celles diffusées ne sont pas programmées.

En matière de **presse écrite**, au cours de ce premier trimestre de l'année 2011, un certain nombre de manquements ont été constatés dans les colonnes de plusieurs titres. Ces atteintes sont relatives à la diffamation, à l'offense au chef de l'Etat et au chef du Gouvernement, à la désinformation, à la responsabilité sociale, à la présomption d'innocence et au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs, à la publication d'images choquantes et à la publicité sur la pharmacopée. Les journaux concernés sont : *L'Observateur Paalga, Le Pays, L'Express du Faso, Le Quotidien, Votre Santé, L'Evasion, Le Reporter.*

Des écrits à caractère **diffamatoire** ont été relevés dans les quotidiens Le Pays et l'Observateur Paalga. Pour le premier, il s'agit d'une déclaration du Front des Forces Socialistes (FFS) paru à la page 12 de la livraison n°4810 du 23 février 2011 accusant sans preuve concrète la première dame d'être à l'origine de la délocalisation de la célébration du 8 mars 2011 de Dédougou à Ouagadougou.

Le cas de *L'Observateur Paalga* est relatif à la publication des propos d'internautes dans la livraison 7798 du 13 janvier 2011 et qui étaient de nature à jeter le mépris et le discrédit sur les institutions judiciaires de notre pays.

Des écrits à caractère **raciste** ont été relevés à la page 4 de la livraison n° 2945 parue le 11 janvier 2011 de *L'Express du Faso* à travers l'article intitulé : « les « esclaves noirs » se libèrent des arabes ».

L'offense à la personne du chef de l'Etat a été un manquement observé dans les colonnes des quotidiens *Le Pays* et *l'Observateur Paalga* à travers leurs fora. Le cas du journal *Le Pays* concerne une sélection de commentaires d'internautes publiés dans de sa livraison n°4784 du 17 janvier 2011.

Au niveau de *L'Observateur Paalga*, l'atteinte a été également constatée dans des propos d'internautes parus dans son édition n°7796 du mardi 11 janvier 2011

Il a été noté un **cas d'offense au chef du Gouvernement** dans le quotidien *L'Observateur Paalga* suite à sa parution n°7843 du 21 mars 2011 à travers la rubrique « le forum des internautes »

Une **atteinte à la responsabilité sociale** a été également relevée dans l'édition n°7848 du 28 mars 2011 de *L'Observateur Paalga*. Le journal a publié à la page 28 dans la rubrique « Le forum des internautes » un commentaire qui encourage la mutinerie des militaires ainsi que les actes de vandalisme subséquents.

Un cas d'**atteinte aux droits à l'image et à la présomption d'innocence** a été observé dans les colonnes du journal *Le Quotidien*. Dans sa livraison n°247 du 9 mars 2011, le journal a publié à sa Une et à la page 11 la photographie d'une dizaine de prévenus sans prendre les précautions professionnelles d'usage.

Dans les colonnes l'hebdomadaire « *Evasion* », une **atteinte aux bonnes mœurs** été commise. En effet, dans son édition n°751 du 21 janvier 2011 l'hebdomadaire de détente a publié à sa page 11 un article intitulé « *Tout ce qu'il faut savoir sur le sexe anal* » intercepté sur Internet.

Une entorse à la législation en matière de **publicité sur la pharmacopée traditionnelle** a été relevée dans les colonnes du mensuel « *Votre Santé* ». La publicité dans le domaine de la santé est soumise à des règles particulières allant de l'interdiction pure et simple (établissements sanitaires, effets mortuaires...) à l'obtention d'un visa du ministère de tutelle (pour les produits). L'atteinte à ces dispositions a été constatée dans la livraison n°176 du mois de février 2011 du mensuel à travers la publication d'une interview intitulée « *Médecine traditionnelle / Découvrez les produits thérapeutiques du tradipraticien Idriss Salif Soumana* ».

Un cas de **publication d'image choquante** a été constaté dans les pages du bimensuel le « *Reporter* ». Cette faute a été observée à la Une de la parution n°65 au 1^{er} au 04 mars 2011 du journal à travers la publication de l'image en couleur de l'œil blessé d'un jeune recevant des soins sanitaires.

Au total, l'observation relative au pluralisme et à l'équilibre de l'information révèle au niveau des médias audiovisuels publics une prépondérance de deux acteurs, Gouvernement et Présidence du Faso, sur les autres acteurs que sont l'Assemblée nationale, la Société civile et les autres institutions. Par contre, la chaîne de télévision privée Canal3, a fait la part belle à la Société civile et aux partis ou formations politiques. En ce qui concerne la presse écrite, il ressort que les quotidiens demeurent les tribunes relayant le plus les activités de la plupart des acteurs politiques par rapport aux périodiques.

Les manquements quant à eux restent toujours récurrents aussi bien au niveau de l'audiovisuel qu'au niveau de la presse écrite.